pratique des propriétaires, des industriels, des commerceats, en un mot, de ceux qui saxent et qui agissent. La faveur gendue difficile, le mérite devenu le seul titre à l'exercice des fonctions publiques. Enfin, des principes chrétiens, des institutions monarchiques et tibres, engendrant des mœurs actives et sérieuses, tel est l'idéal que nous sou-haitons et que Dieu nous donnera si la França doit vivre. Genève, juin 1871.

LES PERTES DE L'INTERNATIONALE

L'Association internationale des travailleurs est en voie de réorganisation, dans la capitale du moin«. On cherche à se rendre compte des pertes en honmes et en argent éprouvées par la Société. Les pertes en argent sont déjà connues.

Elles se décomposent ainsi:

Produit des sommes versées pendant le sign par les sociétaires de Paris, et absorbées par la propagande.

200.000 fr. 00 Cotisations volontaires fai-

tes pendant le siège et ayant eu la même destination. Euvoide Londrés, le 11 mars, au capitaine Audignoux, par 94 645 95 deux traites sur la maison Rothschild et une traite sur la maison Pillet Will traites au

nom d'un grand marchand de

fournitures. Second envoi de Londres au 145.000 meme, meme moyen, trois 100,000 Premier, envoi de Berlin a Leon Franckel et Régère, par Wolweski jeune, espèces Deuxième envoi de Berlin:

deax traites, par Chamard, soldat revenant de captivité. 17 mars. Envoi de Londres par Scrailler, en espèces 20.000 200.000

Au 18 mars, l'insurrection parisienne contait donc à l'As-sociation internationale des 782.615 25

Dès le lendemain du 18 mars, Flourens écrivait à Londres.

« Raris est à nous, mais il nous faut des fonds. Le citoyen Assi prétend que l'on peut tenir deux mois avec un million, et nous avons à peine cent mille

Quelques jours après, un envoi de deux millions vint en aide au Comité central, qui se trouvait sans le sou, et lui donna les moyens de culbuter les partisans de l'ordre.

Ce fut le dernier envoi de fonds.

Toutefois, la Société envoya à Flou-rens, qui était son Benjamin, des armes et des munitions : environ 5,000 remingtons, 10,000 révolvers et 5 millions de cartouches

Aujourd'hui, l'insurrection a perdu ses armes, mais elle ne croit pas avoir

perdu complétement son argent. Quant à établir les pertes numériques en hommes, c'est une affaire plus diffi-

La plupart des secrétaires des sections sont ou morts, ou emprisonnés, ou en fuite.

Toutefois, les résultats donnés par sections prouvent bien que les interna-tionaux ont largement payé de leur personne dans la lutte qui a ensanglanté

Sur cinquante-cinq mille adhérents inscrits à Paris, l'Association internatio-nale des travailleurs a perdu huit mille hommes, tués ou blessés

Vingt mille affiliés environ sont entre les mains de la justice.

Les affiliés étrangers ou provinciaux qui sont venus apporter leurs concours à l'insurrection étaient, d'après les rapports officiels de Londres, cinquantecinq mille environ également.

Vingt-deux mille sont aujourd'hui tués, blessés ou prisonniars

blessés ou prisonniers.

Cos pertes, dont le chiffre n'est pas dé-fiuilif, montrent que le comité central de l'Association n'est pas facile à effrayer.

En effet, on demande tout simplement de Londres de reconstituer la avant le 1º juillet.

Le Gouvernement laissera-t-il les bandits se réorganiser

LE RALE DES PÉTROLEUSES

Les amazones de la Commune, les incen-Les amazones de la Commune, les incen-diarres des mouuments de Paris, les empoi-sonneuses des soldats de la France, les proxi-nètes et les prostituées des satrapes de l'Hôtel-de-Ville, les promulgatrices du code de l'union libre dans la crapule libre, les dé-trôneuses de « Dieu, cet objet roccoo » (his-turique) et prêtresses de Marat défié, les femelles des hébertistes et les allanceuses des babouvistes de 1871, les alfaiteuses des babouvistes de 1871, les atroces mégères qui avaient inventé le devise arborée enfin par l'un de leurs nourrissons dens un document insurrectionnel: « Meurtre et pétrole!» ont tenu jusqu'à la fin à éclipser leurs mères, les tricoteuses de 1793.

Au moment où la lutte suprème s'enga-geart dans les derniers arrondissements res-tés au pouvoir de l'insurrection, celle qui, nous ne savons par quelles inconcevables horreurs, avait encouru le droit d'emboucher le cor et de sonner l'hallali à la meute écumeuse et bondissante, s'exprimait ainsi dans un document qui a survécu pour l'édification des générations à venir : Rassemblez routes les femmes et le comité

lui-même, et venez immédiatement pour ALLER AUX BARRICADES.

ALLER AUX BARRICADES.

Citoyenne E. Dinitri,
au comité du 11e arrondisement.
Ce document, trouvé à la mairie du 11e
arrondissement, est revêtu d'un large cachet
rond, où on lit en bordure: Union des femmes pour la défense de Paris et les soins
anx blessés, et au-dessous: Commission exécutive. Le centre du cachet, naturellement
à l'encre rouge, est orné d'un splendide
bonnet phrygien.

bonnet phrygien.

It est flanqué des deux ordres suivants, de la sinistre lueur desquels il ne faut pas le

séparer. VILLE DE PARIS

MAIRIE

11e ai rondissement RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Egalité, Fraternité.

Paris, le 23 mai 1871.

Ordre aux commissaires de police de réquisitionner immediatement tous les produits chimiques (INFLAMMABLES ET VIOLENS) qui se trouvent dans votre arrondissement et de les concentrer dans le 14e arrondissement.

Pour mettre dans les caves de l'église

Ambroise.

Le délégué municipal,
P. Magdonel...

Ici se trouve un cachet rond à l'encre
rouge portant en bordure: « République
française. Commune de Paris, » et aû centre : « Mairie du 11e arrondissement. »

VILLE DE PAIS

VILLE DE PARIS

MAIRIE du 11e arrondissement

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Egalité, Fraternité.

COMMUME DE PARIS

Quartier général de la défense

Bon pour des « tonneaux de pétrole, cette pièce, il n'existe ni signature, ni cachet

Ce râle des pétroleuses est-il celui de l'a-

LA COMMISSION SCIENTIFIQUE DE LA COMMUNE ET LE FEU GRÉGEOIS

On se rappelle les expériences de feu gré geois faites pendant le siège. Ce terrible en-gin n'avait pu être employé pendant la guer-re étrangère. La Commune résolut d'en fai-

nement de la défense natio

re une arme de guerre Au lendemain du 4 s nement de la défense nationale, assiégé de tous côtés par les invanteurs et les donneurs d'avis, fit venir à les trois chimistes, inventeurs d'un procédé de destruction, d'incendie qui se rapprochait de ce que la tradition du feu gregois nous rappelle. Cestrois personnages, Borné, Decanis, et un troisième dont le nom nous échappe, étaiem restés à Paris après la capitulation.

L'un des trois anciens associés, M. Ducanis, s'était séparé de ses collègues, et les deux autres, en relations aujvies avec. M. Pothuau, ministre de la marine, préparaient un rapport sur leur invention, qu'ils espèrent faire adopter du ministère de la marine.

Quelques jours arrès son installation, la Commune, avisée de la présence à Paris des inventeurs du feu prégeois, les fit mander et les invita de travailler à son service.

Ges messieurs, fart peu friands des avantages qu'on leur offinit — s'en vont droit à Versailles et racontent l'affaire à M Pothuau, Le ministre leur demanda comme service de rester à Paris, de surveiller ce que la Commune était en état de faire à ce sujet, de prévenir enfin autant que possible, l'euploi des procédés incendiaires qui, à leur connaissance, devraient être employés soit contre l'armée de Versailles, soit à l'intérieur de Paris.

tre. l'armée de Versailles, soit à l'interieur de Paris.

Nos deux inventeurs se dévouèrent et revinrent Durant leur absence, un individu se disant au courant du procédé avait obtenu 20,000 fr. de la commune pour les premiers déboursés de la fabrication. Ils firent arrêter les premiers travaux et restituer 8,000 fr. à la caisse de la commission scientifique Quant partières incendiaires, ils les gardèrent, acasse de la commission scientifique quant aux matières incendiaires, ils les gardèrent, se proposant, dirent-ils, de les utiliser eux-mèmes, vu que, seuls, ils connaissaient le vé-ritable feu grégeois et s'empresseraient d'en armer la commune. Mais, ajoutèrent-ils, il fallait du temps, beaucoup de temps. Ils eurent le talent de tirer en longueur insur'au 18 mai. A cette époque Parisel.

jusqu'au 18 mai. A cette époque, Parisel, furieux, s'enquit en détail de ce que devenait l'invention grégeoise. Informations prises, il lui fut prouvé que les inventeurs avaient détruit et frouve que les inventeurs avaient ac-truit et fant disparairre tout ce qu'ils avaient trouvé des matières incendiaires, qu'il n'a-vaient jamais songé à fabriquer rien de pareil et qu'ils avaient fait tous leurs efforts pour en empêcher la fabrication.

M. Borme fut arrêté le 19 mai. On chercha

son collaborateur, mais sans succès. C'est à la fermeté de ce- deux personnes que l'on doit d'avoir évité de plus grands malhenrs. Ils ont rendu l'inappréciable service de mettre des bâtons dans les roues à tous les inventeurs de procédés de destruction.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Présidence de M. Jules GREVY

Suite de la séance du 13 juin 1871.

Le général Trochu continuant :

Le général trouva l'Impératrice très-cou-Le général trouva l'Impératrice très-courageuse, hiès-feme, mais très-déhant. Elle me dit: Les ennemis seuls de l'empereur ent pu lu teo deller de revenir à Paris. Il n'y reviendrait pas vivant.

— Je suis donc l'ennemi de l'empereur, Madame, répondis-je l'ai accepté avec l'avis du maréchal Mac-Mahon. Il va venir par la Marne, et il y aura un gouvernement de défense.

fense.

L'empereur ne viendra pas à Paris, il

restera à Châldns.

— Alors quelle couvention ai-je faite?

Défendrai-je l'empereur, si l'empereur ne vient pas à Paris? Vous défendrez Paris sans l'empe-

reur.

Je répondis, malgré la convention, mais par dévouement, je défendrai Paris : ans l'impereur. Je publierai la proclamation. Cette proclamation commençait ainsi: Je viens, comme gouverneur de Paris, nommé par l'empereur, et je dois établir l'état de siège.

siège. L'impératrice: Il ne faut pas que le nom

L'impératrice: Il ne faut pas que le nom de l'empereur figure sur cette proclamation dans les circonstances actuelles.

Je résistai, puis je cédai, et le nom de l'empereur disparut de la proclamation. Je ne cachai pas à l'impératrice à quels résultats graves pourrait arriver la résolution de l'empereur de ne pas se rendre à Paris et de laisser faire le siège, peut-être l'investissement de Paris, en dehors de l'empereur.

Ie me présentai au ministre de la guerre. Il me reçut mal. Il me déclara qu'il était en présence du Corps législatif en possession de louvieur de déclara qu'il était en possession

présence du Corps législatif en possession de tous les éléments de défense et de résistance, que mon arrivée affait paralyser sus efforts et que j'étais mal venu. Je repondis que j'accomplissais une mission de dévoucment et d'honneur et que le marécha Mac-Mahon allait se replier sur Paris.

Bans la nuit du 3 au 4 septembre la nonvelle du désastre de Sedan me fut donnée par un officier rencontré dans la rue.Là, se trouve un document pour moi providentiel; c'est à la loyauté d'un officier général de l'armée que je le dois. Ce document prouve que, depuis longtemps, j'ayais perdà mon commandement de l'armée de Paris et qu'elle était dirigée par-dessus ma tête par le mis-

commandement de l'aruée de Paris et qu'elle était dirigée par-dessus ma tête par le ministre de la guerre.

L'officier général informant le général Palikao, ministre de la guerre et cet officier général, le général Sounain, était chargé de toutes les dispositions pour sauvegarder Paris et l'Assemblée. Il est constaté par cette ettre qua non-sealement le 3 septembre et cette nuit-là du 3 au 4 septembre comme auparavant, le général La Motte-Rouge, mon vieil ami, avait aussi dés ordres en dehora tes miens, pour la garde nationale. J'allai aux Tuiteries devant l'Impératrice; je lui dis : madame, voilà l'heure des grands périlà, il se passe ict des choses étranges, détestablés, je reste à mon poste, je ne vous abandonje reste à mon poste, je ne vous abandon-nerai pas, mais soyez sure que ce que je vous ai dit était la vérité et est encore la vérité.

ai dit était la vérité et est encore la vérité.

Uitérieurement, je ne reçus ancun avis.
Dès une heure de l'après midl, le général
Le Breton, questeur de l'Assemblée, se présenta devant moi avec une émotiou visible.
J'aperçois le général Le Breton dans une des
tribunes, il me controlera. — Une foule immense, me dit le général Le Breton, envahit les quais et va envahir l'Assemblée. Les
troupes se sont laissées pénétrer, vous seul
pourrez peut êtré écarter le péril. — En fait,
je ne commande plus, les troupes ont été
postées en dehors de mes ordres, postées par
mes ordres, les evénements auraient été les postes en denors de mes ordres, postes par mes ordres, les événements auraient été les mêmes probablement. Je veux dire que tou-tes les défiances contre moi n'avaient rien de juste. Ces défiances, je les ai dédaignées de les écarter autrement que devant mes juges de l'Assemblée nationale; (Très-bien, très-bien!) Le ministre dit que le général Mac-Mahon

forces disposibles de la France viendraient à sa place sur Paris. Je combattis de toutes mes forces cette résolution désastreuse, et mes forces cette résolution désastrouse, et je quittai le ministère après avoir constaté le profond dissentiment qui existait entre nous. Quelques jours après, interpellé par le ministre de la guerreau Sénat et au Corps législatif, sur les mesures que je prendrais pour détendre le Corps législatif devant l'éventualité d'une révolution qu'il ne serait pas possible de réprimer par les armes, après les désastres essuyés devant l'ennemi. Donc, ajoutai-le, laissez-inoi disposer de mon autoajoutai-je, laissez-moi disposer de mon auto rité morale, pour prévenir tout conflit, mais ne livrez pas bataille à Paris, livrez la d'au-tant moins que vous n'avez pas de garaison dans la capitale. En effet, il n'y avait plus pour garnison que le 13° corps, un corps absolument improvisé. Ce fut le commencement de mes disgraces. L'impératrice vit dans mes déclarations des raisons de dé-fiance. Je déclarai qu'il ne fallait pas co.mpter sur des troupes affolées pour défendre ni l'Assemblee, ni l'Impératrice régente, que l'étais le dernier serviteur de l'Empereur qui voulait que son nom figurât dans les déclarations officielles. Bientot, je n'eus plus de rapport avec le ministre de la guerre. Un officier, aux environs de Gien, fut pris et traduit devant un conseil de guerre sans que je fusse consulté. Je me plaignis avec jus-tice Le ministre de la guerre donna sa détice Le ministre de la guerre donna sa dé-mission; mais il la reprit sur les instances de l'Impératrice. Toutefois, mes relations cessèrent avec le ministre de la guerre. Je ne savais que par les journaux que les Prus-siens s'avançaient de cinq lieues par jour. Je ne suis pas allé présenter mes condo-léances à l'impératrice, varce que je faisais alors tous mes efforts pour défendre l'As-semblée sur l'appel que venait de faire mon vieil ami, le général Lebreton. (Plusieurs voix: reposez-vous général).

reposez-vous général).

Le général raceu : Messieurs, je vous remercie de votre bienveillance, maintenant je vous demande votre patience.

L'honorable général continue :

Vous voulez; dis-je au général Lebreton, qu'un seul honnze puisse arrêter 500 hom-

je fus tamein d' Une multitude in fusal à profèrer ce cei, qui m'entouraient crièr continuai ma route, ma cultés inouies. Et un l vis un nomme fendam gislatif. — Mais depuis une neur législatif est envahi. J'y 411 s moi-mène. Cal homne état

Il rencontra M. St

Lodyre, Jours and Schenebers, deputy of his shi que des choses graves as passions a l'Hètel de Ville et que la prisence du général Procheu décuit l'aspeat de l'Allè tel de Ville à ce mennens. C'est par de nette escaliers qu'il arriva au gouvernement parvisoire qui se tenait dans un cabinet obseue. C'etult pour la première fois qu'il voyat les hommes du gouvernement, excepte M. Illes Favre qu'il avait vu'le matin meme.

Avaient les l'aspect d'asarpateurs se letant avideipent sur le pouvoir. Ils d'en avaient pas l'apparence. Ils me disent des manin de ceux qui son à côté et qui pourraient être les matines de la guerre sous ce gouvernement rembât entre les mains de ceux qui guarre, sous ce gouvernement perviseire. Je réponds : Il faut que, j'en réfère à mon chef, au ministre de la guerre (très-hien). Et immédiatement, toujours suivi par la Stécuackers (rires) je me rendis au ministre de la guerre où je trouvai le general Pait ao dans la plus profonde douleur. Le colonel Monta abas, aon fils, avan été la grande cordialité.

Le général Palikao me dit : tout est perdu.

Le général Palikuo me dit : tent est pardu.
Si vous prenez le comurandement tous agra
peut-être perdu encore mais vous rallieres!/armée.

Je reviens au siège du gouvernement provisoire qui s'était en mon absence, augmenté
d'un membre, M. Rochefort. (Hilacité.)

Je dis au gouvernement provisoire : si vous voulez que dans cette effroyable crise je sois utile, il fant que je sois à la tête des affaires. Que M. Favre dirige le politique et je ferai le reste. Telle est l'Histoire trèsabrégée de ce qui s'est passé. Rente chemoi, j'apprends qu'une députation cofficielle de l'Assemblée était venue me voie au neur du corps législatif, je n'en avais en agile connaissance.

connaissance,
M. Couli demandr la parole.
Mais le corps législatif ne vouleit pas admet
tre le fait accompliet je spus le demande. Le
corps législatif de l'ampire sans l'ampires que
pouveit ce être l'Applaudissements ets tous
les hancs.

ponveit-ce dire l'Applaudissements du Dus-les bancs.)

D'allieurs, messieurs, l'opinion adolés de pays avait pour principal objectif ce carpa législatif. Eile ne lui pardonnal pas d'avoir décrété cette guerre facile, maigre la pays et, j'ajouterai, malgre lui-même (Applaudissements sur tous les bancs.)

Le général rancour espère que l'Assemblée aura eu, dans ce qu'il vient de dire, l'appactural de la situation qui a précédé le séguil espère également qu'on verra dans ses paroles sur le siège de Paris la vérité qui n'est pas encore connue. M. le général tro-chu cité les noms des premiers auteurs de la proposition d'enquête sur la conduite du gouverneur de Paris pendant le sége de Paris.

M. SORGE, CHER. — Nous avone thandour to proposition.

M. le général Trochu. — Je le sais blen, mais je ne saurais oublier les neus des premiers auteurs de la pruposition reprise act.

M. Toupet des Vignes. Je ne l'ai pas cache mes collègues y comme mor, lls se vous ett à une entreprise désespérée. Quant à mei, y entrais tête baissée. Je demandai seutement à mes collègues : Reconantsez vous Diou, la famille et la propriété. M. Julies Turre me répundit ovec une énergie que ne combattit pas M. Rochefort.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

pu 45 juin 4874.

→ 55 **—** LE

DERNIER IRLANDAIS

ELD BERTHET XVI

LE CIMETIÈRE IRLANDAIS. (SUITE)

Et il piqua son cheval, qui partit avec comme s'il n'eût pas été surardeur, charge d'un double fardeau. Gunn, qui avail observe avec une attention minutieuse les mouvements de son maître, s'empressa de le rejoindre. Bientôt tous les deux passerent avec impétuosité sous l'arche saxonne et descendirent la pente rapide du cimetière

Sir Georges, revenu d'un premier sentiment de surprise, s'écria d'une voix

Ne le laissez pas échapper, cons-tables! seu sur lui! C'est Richard O'Byrne. le chef des rebelles! Feu! vous dis-

je! Il emporte miss Avondale, la fille d'un pair d'Angleterre! Les constables déchargerent en effet

leurs fusils: mais l'avertissement était venu trop tard, et d'ailleurs la plupart avaient craint de blesser la jeune fille. Aussi les balles ne firent-elles que siffler aux oreilles des chevaux, dont elles accélérèrent la fuite.

Sir Georges espéra un moment que Richard et son compagnon trouveraient sur leur chemin la cavalerie, qui avait tourné le cimetière pour couper la re-traite aux paddies du convoi. Mais les dragons donnaient la chasse aux fuvards direction differente, et le futt héritier d'Avondale eut le chagrin de voir O'Byrne disparaître au lein dans une partie de la montagne, où personne

n'eût osé le poursuivre. Alors sir Georges revint d'un air sombre et mécontent yers sa troupe. En son absence, on avait arrêté William Sullivan et Angus O'Byrne, un rveugle et un prètre, triste capture, comme le fit re-marquer en ricanant le chef des constables dans son rapport à l'officier supé-

- Gardez ce vieux rebelle obstiné, dit sir Georges en désignant Sullivan avec, mépris; mais c'est un cheval qui ne vaut pas le licou... Quant à Sa Révérence, M. O'Byrne, vous affez le mettre en liberté sur-le-champ : c'est l'ordre de lord Avondale... On sait que le Révé-rend M. Angus a fait tous ses efforts pour empêcher cette abominable insur-

ection, et d'ailleurs... Enfin, c'est l'ordre.

Les constables relâchèrent Angus comme à regret. Aussitôt le prêtre se dirigea vers John Morris, pour s'assurer s'il vivait encore.

— Vous ne me remerciez pas, mon-sieur O'Byrne? dit sir Georges d'un air hautain : nous autres, officiers de la reine, nous avens pourtant une autorité absolue en temps de guerre. J'aurais pu vous garder en prison, car je ne suis pas obligé à beaucoup de déférence envers le frère de Richard O'Byrne. — Il est vrai, sir Georges Clinton, répondit Angus d'un ton grave ; mais vous deviez au moins justice au frère de Julia.

Et comme le cœur de John avait entièrement cessé de battre, le prêtre s'a-

genouilla près du cadavre et pria.

Un moment après, la troupe quitta le cimetière de Rhefeart en emmenant William. Le vieil aveugle était calme, résigné, et il murmurait de temps en temps

avec un accent de joie :

— Il est sauvé! il est sauvé!

Quant au malheureux Morris, on se décida à l'enterrer sur la place même où il avait été tué. Le constable qui fut chargé de creuser la fosse, rencontrant une terre tendre et fraîchement remuée, eut l'idée de placer le corps dans la tombé même de miss O'Byrne,

Jamais l'amant infortuné n'avait osé espérer, dans ses reves les plus hardis, cette réunion suprême, qui eût été l'objet de tous ses vœux!

XV

LA VALLÉE DES TROIS-SOEURS.

Il est une partie de l'Irlande où, malgré une occupation de six siècles, l'action du gouvernement anglais est presque tou-jours impuissante, sinon tout à fait nulle: elle s'appelle le Cunnemara; elle est située dans la province du Connaught, sur la côte occidentale de l'He-Verte. Jamais pays, en effet, ne parut mieux dis-posé pour servir de retraite à des proscrits. Il est couvert de lacs, de marais impraticables, de montagnes inaccesd'étroits et périlleux sentiers qui, par leur multiplicité. forment un dédale in-extricable. D'ailleurs, le sol est si pauvre que l'on ferait bien des milles sans rencontrer des traces de culture. Peu de propriétaires ont osé établir des exploita-tions rurales de quelque importance dans ces contrées perdues, dont toute la valeur consiste en paturages. Aussi sont-elles habitées exclusivement par des patres farouches ou par ces malfaides patres farouches ou par ses mana-teurs et ces proscrits qui y affluent des comtes les plus éloignes. Ce mot de matfaiteur ne doit pour-tant pas être pris dans le sens absolu

tant pas être pris dans le sens absolu qu'il aurait partout ailleurs. En Irlande, comme nous l'avons dit déjà, les faits réputés crimes ont presque exclusivement une cause politique. Les haines de race, l'injustice et la partialité révoltante de la loi anglaise sont ordinairement les motifs

des actes coupables auquels se laissent emporter des malheureux abrutis par l'ignorance et la misère. L'étranger qui voyage pour son agrément ou ses affaires n'a rien de pluslà redouter dans ce pays que dans les régions riches et policées du Nord. S'il a faim ou soif, il peut frapper à la porte du premier cottage qui se présentera à ses regards : on l'y recuel-lera comme hôte et un ami : Le cead mile faite lui sera adressé par toutes les bouches; la famille lui offrira son diner de poumes de terre et de lait; le vieil-lard lui sacontera des légendes: la jeune fille lui chantera les are gaeliques, si harmonieux, et si doux Mais, en revanche, malheur à l'Anglais suspect, à l'espion, au constable, à l'officier judiciaire qui s'aventure sur cette terre franche de la proscription! Le Cunnemara tout entie se ligue contre lui.

(La suite à un prochain numéro.

Le sieur HENRI PRUS, Neuve de la Fosse-aux Cnen à la disposition du public commissionnaire du Mont-de 947 Discrétion assurée.